

### **Encadrement de la psychothérapie : quels impacts et quels enjeux dans le champ de l'intervention en violence conjugale?**

#### **Participants-es :**

**Normand Brodeur**, professeur, École de service social, Université Laval

**Valérie Roy**, professeure, École de service social, Université Laval

**Rémi Bilodeau**, directeur général, à cœur d'homme, Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence

**Mercredi le 18 mars 2015 de 11h30 à 13h00**

**Pavillon Charles-De Koninck, salle 3470**

**Université Laval**

Depuis juin 2012, la Loi 21 définit la psychothérapie et réserve sa pratique aux détenteurs d'un permis émis par l'Ordre des psychologues du Québec. Plusieurs critiques ont été formulées relativement à ces nouvelles modalités d'encadrement: on reproche d'une part à la définition son imprécision et son caractère tentaculaire; on questionne d'autre part les critères restrictifs d'émission du permis qui ont pour effet d'exclure plusieurs intervenants du champ de pratique de la psychothérapie. Cela soulève des inquiétudes dans plusieurs milieux d'intervention, notamment dans les organismes communautaires qui interviennent en violence conjugale. Les interventions qui s'y pratiquent constituent-elles de la psychothérapie au sens de la loi? Quels seront les impacts de la réglementation et de la définition sur les organismes et leurs intervenants? Cette activité permettra de jeter un regard critique sur l'encadrement légal de la psychothérapie, d'examiner ses impacts et ses enjeux dans le champ de la violence conjugale. Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur des pistes d'action possible.

#### **Nombre de places limité, SVP confirmez votre présence !**

Seules les personnes ayant confirmé leur présence seront avisées en cas de changements quant à la date ou l'heure de l'activité.

#### **APPORTEZ VOTRE LUNCH!**

**Pour plus de renseignements et pour confirmer votre présence, communiquez avec Joannie Pépin-Gagné,  
418-656-2131 poste 6557/ joannie.pepin-gagne@criviff.ulaval.ca**